

Réunion du 10 Juillet 2020

L'an 2020 et 10 juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale sise 19, Le Boulevard, et non en son lieu habituel de séance, la Mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie, sous la présidence de Madame Chantal MILLERIOUX, Maire.

Madame MILLERIOUX, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2020

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, Mme CAURO Morgane, Mme CHARRUYER Muriel, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien, M. RAIMBAULT Jean-Paul, M. SOBOUL Jean-Pierre, Mme TYRREL Julie

Absents : Madame Nadine PELVILLAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SOBOUL.

Monsieur CHENE Cédric a été désigné secrétaire.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Procurations : 1
- Votants : 11

Date de la convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 3 juillet 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : la nomination d'une personne référente P.L.U.I. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ref : 2020.21

Compte Administratif 2019

A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAIMBAULT, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune dressé par Madame Chantal MILLERIOUX, Maire, qui se retire et ne prend pas part au vote,

- lui donne acte de la présentation du compte administratif 2019
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs et adopte le compte administratif 2019 à l'unanimité des votants
-

Ref : 2020.22

Compte de gestion 2019

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des dettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que lesdites écritures sont régulières et bien justifiées,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 pour la commune par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Délibération n°2020.23

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	55 042,92
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	113 360,35
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	168 403,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 969,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-11 082,00
Besoin de financement F. = D. + E.	13 051,96
AFFECTATION = C. = G. + H.	168403,27
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	13051,96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	155 351,31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ref : 2020.24

Budget Primitif 2020

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente le budget unique 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Fonctionnement : 349 189.37 €

Investissement : 52 051.96 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote l'adoption de ce budget.

Ref : 2020.25

Programme d'investissements

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Millérioux, Maire, présente le programme des investissements 2020 proposé en commission des finances . Les Restes à réaliser du programme 2019 concernent les travaux d'accessibilité Ad'AP : aménagement de places de stationnement P.M.R., aménagement des sanitaires de la salle communale et la restauration des vitraux de l'église.

De nouveaux projets sont proposés :

- la Résorption des Eclairages Vétustes pour l'Environnement (plan REVE du SDE18) pour les hameaux les Testards, Les Farges, Boucard et une partie du bourg (Chemin Vert) - pour un montant évalué à 10 000€, avec une possibilité d'extension de trois points lumineux sur deux hameaux.
- la numérotation des hameaux pour un montant évalué à 2500€,
- l'achat de matériel signalétique pour un montant évalué à 1500€,
- une mise en sécurisation des abords de l'école pour un montant évalué à 5000€,
- l'équipement d'un point informatique à mettre à disposition du public pour un montant de 2000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme des investissements 2020 à inscrire au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise ID BERRY d'un montant de 1 988,40 € TTC pour la fourniture et l'installation d'un poste informatique à la mairie destiné à l'usage du public.

Ref : 2020.26

Subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Association A.D.M.R. Vailly-Léré : **130€**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association d'Aide à Domicile des Personnes Agées du Cher FACILAVIE : **130 €**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association Anim'age de l'Hôpital de Sancerre : **30€**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association des amis de la Bibliothèque du Cher : **50€**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association des Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois: **90 €**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Ecole de Musique du Canton de Vailly sur Sauldre.E.M.C.V. : **100 €**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 2

- Association des Paralysés de France: **60 €**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Comité Foire bovine de Vailly : **60 €**

Votes : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- DDEN du Cher - Section de Sancerre : **30€**

Votes Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Association du Secours Catholique de Vailly : **100 €**

Votes : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Foyer Socio-éducatif du Collège de Sancerre : **40 €**

Votes : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

- « Lire et Faire Lire » - UDAF 18 : **30 €**

Votes : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

- C.C.A.S. de Le Noyer : **300€**

Votes : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Appel à redevance 2019 fourrière SPA Bourges : **155.40 €** (habitants : 222 x 0.70 €)

Votes : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

- Adhésion 2020 à la Fondation du Patrimoine : **55 €**

Votes : Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

Ref : 2020.27B

Section fonctionnement - Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Millérioux, Maire, informe les membres du conseil Municipal que la charge de travail du secrétariat de mairie s'est assez considérablement accrue et qu'il apparaît nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste de secrétariat de mairie. Elle propose de le porter à 24 heures hebdomadaires au lieu de 20H50.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter à 24H00 hebdomadaires le temps de travail de la Secrétaire de Mairie - Adjoint Administratif Principal 2è classe - à compter du 1^{er} août 2020.

Les crédits sont portés au chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés » de la section de fonctionnement.

Ref : 2020.28

Devis travaux Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé)

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Millérioux, Maire, présente les devis de l'entreprise M. BOUCHET pour la réalisation de places de stationnement P.M.R.(Personne à Mobilité Réduite) mairie /école et salle des fêtes « Les Vêves » pour un montant de 2 893,20 € TTC et la réalisation d'une place de stationnement P.M.R. à la salle communale « le boulevard » pour un montant de 3 336 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise BOUCHET pour un montant de 2 893,20 € TTC pour l'un et 3 336 € TTC pour l'autre.

Madame Millérioux présente le devis de l'entreprise BOUTON pour le réaménagement plomberie/sanitaires de la salle communale en adaptation accessibilité pour un montant de 1 840,08€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de 1 840,08 € de l'entreprise BOUTON.

Madame Le Maire rappelle que ces travaux concernent la réalisation du programme Ad'AP mise en accessibilité pour lesquels une subvention de 2 100 € a été attribuée par la région Centre Val De Loire dans le cadre du C.R.S.T.(Contrat Régional de Solidarité Territoriale) du Pays Sancerre Sologne, en date du 15 mai 2020.

Ref : 2020.29

Devis pour nettoyage intérieur du clocher

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Millérioux, Maire, présente le devis de l'entreprise BODET pour le nettoyage, désinfection, désinsectisation du clocher de l'église suite à la présence de fientes de pigeons dans le clocher et sur la charpente du beffroi, des cloches et escaliers d'un montant de 3 788,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 3 788,40 € TTC.

Ref : 2020.30

Organisation d'un marché saisonnier

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame Julie Tyrrel, Adjointe en charge de l'animation culturelle présente le projet de création d'un marché saisonnier de producteurs locaux élaboré par la Commission Animation et Culture.

Une douzaine de commerçants ont répondu favorablement à la proposition avec une offre variée : légumes, fruits, charcuterie, fromages, pain, pâtisseries, miel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'organiser un marché des producteurs locaux tous les vendredis de 17 h à 20 h en juillet et août aux abords de la salle des fêtes « les Vêves » près du plan d'eau.

Pour faciliter le développement du commerce de proximité avec des producteurs locaux, le conseil Municipal décide de la gratuité de l'emplacement pour les commerçants dont la candidature a été déposée. L'attribution des emplacements sera définie par la commune.

Ref : 2020.31

Horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Madame Millérioux et Madame Charruyer font le compte-rendu de la visite sur site du technicien référent SDE 18 pour étudier la résorption de l'éclairage vétuste (éclairages fluo et sodium) sur l'éclairage public de la commune et réduire la durée d'éclairage nocturne dans les hameaux par souci d'économie d'énergie. Madame Millérioux donne lecture de la note adressée par les services du SDE 18 concernant l'extinction de l'éclairage public. Madame Charruyer fait savoir que les habitants consultés sur les hameaux des « Testards »

et des « Farges » souhaitent une réduction de la durée de l'éclairage nocturne. Le Conseil Municipal échange sur le sujet. Il est proposé d'éteindre l'éclairage public à 22 H dans les hameaux « Les Testards », « Boucard » et « Les Farges ».

Un arrêté sera pris en ce sens par Madame Le Maire et les habitants seront prévenus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal indique qu'il n'est pas favorable à la suppression d'un point lumineux au hameau « Les Farges » demandé par une habitante riveraine, la suppression entraînant un « point noir » dans un virage, alors qu'il est envisagé de rajouter un point lumineux un peu plus loin. Contact sera pris avec le référent du SDE 18 pour étudier cette question.

Ref : 2020.32B

Proposition liste de contribuables pour composition de la CCID et de la commission de contrôle des listes électorales.

Madame Millérioux, Maire, donne lecture de la note adressée par la DGFIP concernant le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) suite aux élections municipales de 2020.

Vu l'article L 1650-1 du Code Général des Impôts (C.G.I.) portant réglementation de la Commission Communale des Impôts Directs,

Vu la demande de la Direction des Services Fiscaux du Cher pour son renouvellement suite aux élections municipales,

Le Conseil Municipal propose une liste de contribuables pouvant être appelés à faire partie de cette commission et représentant différentes catégories de contribuables :

M.Pascal Cauro, M.Michel Classiot, M.Dany Migeon, Mme Jacqueline Josserand, M.José Godon, Mme Louissette Raimbault, Mme Marie-Berthe Chantereau, M.Martial Chêne, Mme Gisèle Desreaux, M.Philippe Raimbault, Mme Marie-Claude Coënt, M.Jean-Pierre Soboul, Mme Agathe Tonnerre, M.Jacques Pichon, Mme Nadine Chêne, M.Alfred de Lassence, M.Daniel Pellerin, M.Christophe Vaslin, M.Sébastien Mitteau, Mme Stéphanie Chauveau, M.Jacky Padeloup, Mme Marie-Dominique Frontini, M.Gilles Fieffé, Mme Christiane Lavisse.

Madame Millérioux, Maire, donne lecture des instructions reçues de la Préfecture concernant le renouvellement intégral des commissions de contrôle des listes électorales. .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose les noms de trois personnes : Jacques Pichon, Guy Mitteau, Noëlle Coquery pour désignation du délégué de l'Administration.

Afin de procéder au renouvellement du délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire de Bourges qui siège à la Commission de contrôle des listes électorales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les noms de trois personnes résidant sur la commune susceptibles de remplir ces fonctions :

Pascal Cauro, Danielle Cottat, Louissette Raimbault.

Madame Muriel CHARRUYER est élue Présidente de la Commission de contrôle des listes électorales.

Ref : 2020.33

Désignation d'un référent P.L.U.I.

Madame Millérioux indique que, par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire a défini les modalités de collaboration entre la communauté de communes du Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire et ses communes membres pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et que conformément à cette délibération, il est proposé que chaque conseil municipal désigne une personne référente en charge du PLUI. Ce référent relaiera les remarques et commentaires du Conseil Municipal vers les groupes de travail du PLUI et inversement devra faire état des avancées de la démarche au Conseil Municipal.

Madame Millérioux propose que la personne référente soit membre de la commission municipale urbanisme – environnement. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité le référent titulaire M.Sébastien Mitteau et le référent suppléant M.Jean -Pierre Soboul.

Ref : 2020.34

Divers

Madame Millérioux fait le point sur le dossier du litige concernant le chemin rural des « Grandes Vallées » et donne lecture de la lettre recommandée qu'elle a adressée à la personne concernée faisant état de la décision du conseil Municipal relative à la réalisation d'un bornage contradictoire à frais partagés.

Monsieur Rimbault, Adjoint à la voirie indique qu'il a été contacté et qu'il a rencontré un habitant du hameau « Les Farges » transporteur routier lui ayant fait part d'un défaut d'égouttage sur la VC4. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

Madame Millérioux et Madame Charruyer indiquent qu'un habitant du hameau « Les Testards » fait état qu'un défaut d'égouttage sur une parcelle bordant le chemin rural occasionne une gêne pour sa propriété située à proximité. Un courrier sera adressé au propriétaire concerné par le défaut.

La séance est déclarée close à 23H45.